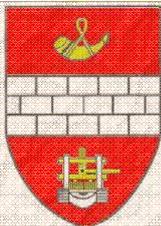
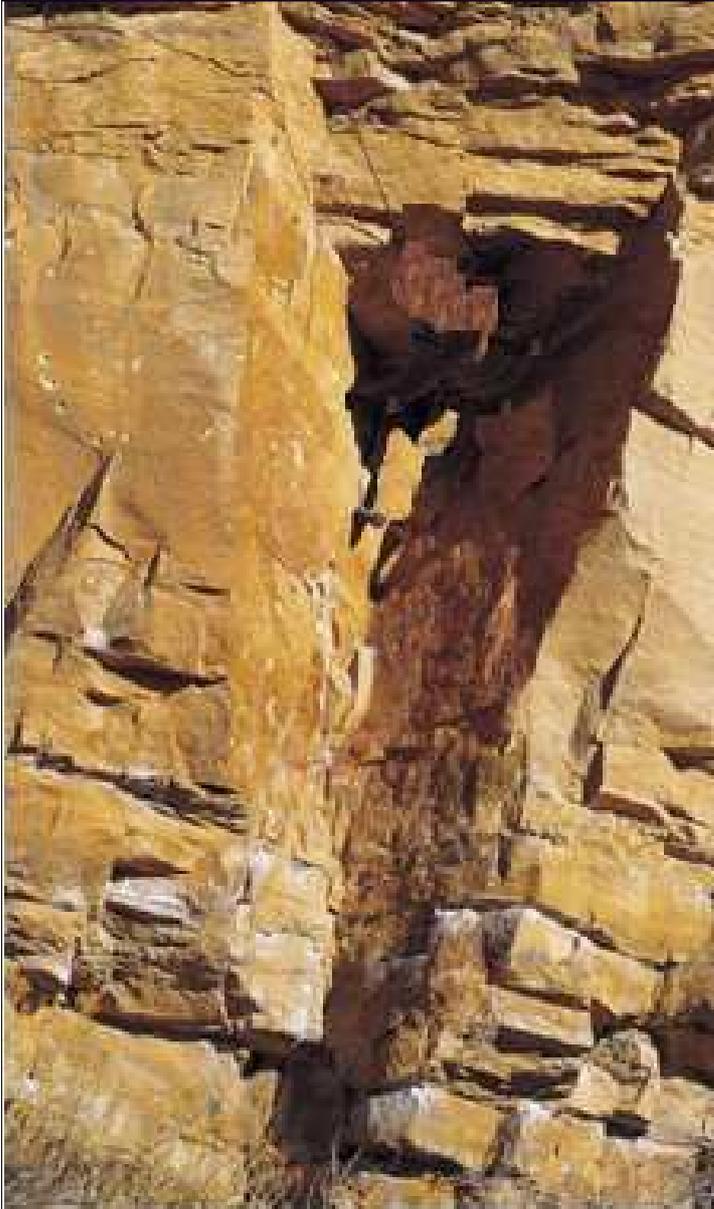


# L'écho de la pierre et du vin



[Journal.corgoloin@orange.fr](mailto:Journal.corgoloin@orange.fr)



**VOTEZ !  
UN GESTE CITOYEN**

**D**épartementales : 22 et 29  
mars 2015

Bulletin municipal de  
CORGOLOIN  
Numéro 73 - Mars 2015

## DISCOURS DE JACKY MOULIN lors des vœux du Maire du 9 janvier 2015



Corgolinoises, Corgolinois,

C'est toujours avec le même plaisir que j'ai le grand honneur de vous accueillir en ce début janvier, avec l'ensemble du Conseil Municipal, pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, premier rendez-vous incontournable de l'année.

Plus qu'une tradition, c'est aussi un moment privilégié où nous nous retrouvons pour partager espoir et rêves, en toute amitié.

Très attachés à cette première rencontre de l'année nouvelle, nous sommes particulièrement sensibles à la présence de chacune et chacun d'entre vous et vous remercions très chaleureusement pour avoir répondu en grand nombre à notre invitation, vous qui représentez l'âme de notre village et qui contribuez à en faire ce qu'il est : un lieu de vie fort agréable.

J'ajouterais que cette cérémonie des vœux 2015 revêt un caractère un peu particulier. En effet, elle est la toute première du mandat que vous nous avez confié à une très large majorité en mars dernier.

Chers amis ici présents en grand nombre, permettez-moi d'exprimer à chacune et chacun d'entre vous, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, mes vœux les plus sincères de très bonne et très heureuse année 2015, une année qui sera, je l'espère, source de joie et de sérénité, porteuse de bonheur et d'espoir pour vous et tous ceux qui vous sont chers. J'y ajoute mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets.

J'aurai en ce début d'année, une attention toute particulière à l'égard de toutes les personnes souffrantes et en difficultés.

Permettez-moi d'adresser mes remerciements aux Adjoints, aux Conseillers Municipaux ainsi qu'aux agents communaux qui, au quotidien, m'apportent leur soutien et qui jouent un rôle important dans notre commune. Ils œuvrent tous les jours pour vous fournir les services attendus et une qualité de vie appréciée.

Aussi, je vous ferai grâce du bilan de l'année qui s'est envolée, pour l'avoir déjà largement évoqué en d'autres occasions ou par l'intermédiaire de nos outils de communication que sont notre bulletin municipal « L'Écho de la Pierre et du Vin » sans oublier notre site Internet que je vous engage vivement à consulter.

Numéro 73 - mars 2015

Magazine d'informations  
municipales

Conception - Mise en page  
commission communication :

Mesdames DA COSTA, GATTI-  
CHEVILLON, LECLERCQ,  
PATRU.  
Messieurs HERITIER,  
PODECHARD, VERET.

Directeur de la publication :  
Jacky MOULIN  
Mairie de CORGOLOIN

[journal.corgoloin@orange.fr](mailto:journal.corgoloin@orange.fr)

Images du Net  
Tirage en 600 exemplaires :  
Dicolor - Ahuy

03 80 56 19 19

## SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL

P.5 à 8 > Délibérations du  
conseil municipal

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

P.10 > Amélioration de  
l'habitat - Déchets

### FESTIVITÉS

P.11 > Fête de la Musique - Arbre  
de Noël

### L'ÉDITO DU MAIRE

P.2 à 4 > discours  
cérémonie des vœux 2015

### VIE MUNICIPALE

P.9 > Conseil Municipal des  
Jeunes - Club Souriant au  
Passé - Recensement -  
Collecte des bouchons

P. 12 > **AGENDA**

Pour être tout à fait complet, je vous livre les chiffres de notre démographie 2014 : nous avons eu la joie d'accueillir 4 nouveaux Corgolinois (3 filles, 1 garçon), 4 mariages ont été célébrés mais nous avons eu à déplorer 9 décès : chaque année qui passe emporte ainsi son lot d'êtres chers et vous me permettrez d'avoir une pensée émue à leur intention.

2015 se profile dans une conjoncture que nous savons délicate, dans un contexte économique et social difficile, qui s'accompagne souvent de morosité. Sans occulter ces difficultés présentes, sachons demeurer résolument optimistes car nous savons qu'après les moments délicats, succède toujours une période de renouveau où tout va mieux.

Pour les projets 2015, j'ai demandé à chaque responsable des commissions communales de me présenter très prochainement leurs programmes pour cette année. Parmi ceux-ci, il faudra certainement conforter l'aménagement de nos écoles par des travaux à l'école maternelle afin d'accueillir au mieux nos bambins ainsi que les enfants des familles qui résideront prochainement au nouveau lotissement.

Je souhaite également que l'année 2015 soit une année orientée sur l'aménagement de la voirie qui a subi une certaine dégradation de par les travaux d'assainissement.

Quand nous aurons ajouté à ces projets le lancement du Plan Local d'Urbanisme, une réflexion sur la réorganisation de certains de nos bâtiments communaux intégrant notamment les nouvelles exigences législatives sur l'accessibilité pour les personnes handicapées, sans oublier ces menus travaux et toutes ces actions qui contribuent à améliorer le cadre de vie et le bien-être de chacun, nous aurons, je l'espère, rempli notre mission, cette mission très prenante mais aussi très passionnante, moteur de notre engagement depuis toujours.

Une autre tâche nous attend très prochainement : je veux parler du recensement de la population.

Intervenu pour la dernière fois en 2010, il sera réalisé à nouveau dans notre village de CORGOLOIN du 15 janvier au 14 février 2015. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Françoise BOSCH, adjointe en charge du recensement ne manquera pas de vous présenter à l'issue de mes propos les deux agents enquêteurs recrutés à cet effet. Le but d'un recensement est de chiffrer la population de notre pays, d'établir de nombreuses statistiques permettant la connaissance de notre société et les perspectives de son évolution.

Cette opération de recensement est un acte très important pour une commune. Vous êtes tous concernés.

En effet, le chiffre de la population est une donnée de très grande importance aux nombreuses incidences. Parmi elles, celle de l'attribution des dotations financières (effectuée proportionnellement au nombre d'habitants) qui allègent notre charge d'impôts. Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Je voudrais profiter de ce moment un peu particulier pour rendre hommage et adresser un Grand Merci à vous, Mesdames et Messieurs, responsables et bénévoles de nos associations, enseignants, acteurs du développement économique de notre territoire, élus, vous toutes et tous qui, à la place qui est la vôtre, à votre façon, œuvrez pour le bien commun. Non seulement vous faites fructifier l'héritage que nous ont légué les générations passées mais vous consolidez aux côtés de vos élus, à nos côtés, cette communauté de vie et de destin à laquelle nous sommes tous très attachés et qui motive notre engagement pour ce village que nous aimons.

En ce début 2015, Je ne manquerai pas de souhaiter également bonne chance aux jeunes volontaires qui ont rejoints le conseil municipal des jeunes avec pour objectif principal de faire entendre la parole de nos adolescents tout en faisant l'apprentissage de la citoyenneté.

Et puis, je ne serais pas tout à fait complet sans saluer et souhaiter la bienvenue à nos nouveaux arrivants qui ont fait le choix plus que judicieux de venir s'installer chez nous. Je suis sûr qu'ils vont trouver dans notre cher village tous les ingrédients propres à leur épanouissement et qu'ils n'hésiteront pas à participer très activement à la vie de leur commune, de notre commune.

Pour terminer, je reviens sur un évènement qui a propulsé CORGOLOIN à la une du journal national télévisé de M6 le 26 novembre dernier où il était fait mention que la Commune de Corgoloin en Bourgogne est celle qui paie le plus en France pour les illuminations de Noël avec 6,00 euros par habitant, le tout agrémenté d'une photo où l'on pouvait découvrir une rue bordée énormément de commerces. Cette information avait été reprise par le Bien Public sur son site internet pour être visualisée à près de 11000 reprises en 24 heures.

Immédiatement, nous avons fait jouer notre droit de réponse instauré en 1881 sur la loi sur la liberté de la presse par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception à ces deux médias par laquelle nous faisons part de notre indignation concernant la photo qui ne correspondait en aucun cas à nos modestes décors lumineux et de nous préciser les éléments financiers précis qui ont permis de fixer ce coût par habitant.

A ce jour, nous attendons toujours la réponse de M6. Quant au Bien Public qui avait relayé cette information sans vérifier les sources, une mise au point avec leur journaliste a permis de lui démontrer que les illuminations de Corgoloin sont à des années lumières de celles des Champs-Élysées. Tous les propos tenus lors de cet entretien par moi-même et Daniel PODECHARD ont été repris fidèlement dans l'édition de Beaune du quotidien régional du samedi 13 décembre.

Voici venu le temps de clore ce propos par une citation de Saint-Exupéry : « Entre le passé où sont nos souvenirs et l'avenir où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs. »

Cette pensée correspond tout à fait à ce que nous avons vécu, à ce que nous faisons et à ce que nous voulons pour l'avenir de Corgoloin.

Cependant, je ne peux terminer cette présentation sans évoquer le drame que vient de vivre la France à travers l'attentat de « Charlie Hebdo », la fusillade de Montrouge ainsi que ces prises d'otages simultanées dont nous avons pris connaissance aujourd'hui même. Dès connaissance de ces attaques, je me suis immédiatement remémoré mes propos tenus devant certains d'entre vous lors de la commémoration du 11 novembre 1918 et la plantation de l'arbre de la laïcité. En effet, depuis toujours, j'ai été tout autant attaché aux valeurs de notre devise républicaine "Liberté, Égalité, Fraternité" qu'aux valeurs essentielles de la laïcité. Une laïcité qui apprend à vivre ensemble, au sein de la République, dans le respect réciproque des personnes quelles que soient leurs convictions philosophiques, religieuses ou politiques, tout en favorisant l'appropriation individuelle et collective, des valeurs sur lesquelles se construit notre destin commun.

La laïcité dit non aux dogmatismes, la laïcité dit non aux intégrismes, la laïcité dit non à l'intolérance, la laïcité dit non à toute discrimination, la laïcité dit non à la pensée unique et à la violence.

Cette violence inouïe se révèle une attaque inadmissible contre la République, contre la Démocratie et la Liberté.

Il nous est nécessaire de défendre nos convictions, nos valeurs et notre Démocratie.

C'est pourquoi, je souhaite que nous puissions respecter une minute de silence pour les victimes de ces attentats.

A l'issue de ce moment de recueillement, je vous propose d'entonner notre hymne national, la « Marseillaise ».

Vive Corgoloin, vive la France, vive la République.

## Extraits des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL



### SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2014

#### DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET RÉPARTITION DE NOUVEAUX RÔLES

Le Maire présente la démission de Madame Armelle Mezzavilla de son mandat de conseiller municipal et d'Adjoint à la date du 30 septembre 2014.

Cette démission a été envoyée à Madame la Sous-Préfète de Beaune le 1er Octobre 2014 qui doit donner sa réponse.

#### NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Madame Françoise Bosch en tant que coordonnateur communal titulaire pour le recensement de la population 2015 suite à la démission de Madame Armelle Mezzavilla. Madame Raymonde Joigneault est désignée coordonnateur communal suppléant.

#### POINT SUR LES COLIS POUR PERSONNES SENIORS

Madame Laurence Patru fait le point sur la composition des colis de fin d'année pour les personnes seniors. La distribution de ceux-ci aura lieu le dimanche 21 décembre de 10 à 12H.

#### ARBRE DE NOËL

L'arbre de Noël aura lieu à la salle des fêtes le vendredi 19 décembre 2014 à 18H30. La préparation est en cours.

#### POINT SUR LES TRAVAUX

##### ◆ *Forestiers*

La réunion concernant la présentation du projet définitif de l'aménagement forestier aura lieu à la salle polyvalente le samedi 11 Octobre 2014 à 9H avec les services de l'ONF.

L'entreprise Marey est intervenue pour la réalisation des travaux pour le renforcement d'une partie du chemin forestier dans la forêt communale de Corgoloin en bordure de la Chargeolle.

##### ◆ *Assainissement*

Les travaux se poursuivent normalement.

##### ◆ *Huisseries école maternelle*

Des rendez-vous auront lieu à l'école maternelle avec différents artisans pour établir des devis concernant la réfection des huisseries, des peintures, revêtement des sols.

#### COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE – CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE 1914/1918

Cette année, la commémoration du 11 Novembre marquera le Centenaire de la 1ère Guerre Mondiale 1914-1918.

La Municipalité tient à célébrer comme il se doit, cet

événement et réfléchit au déroulement de cette cérémonie qui débiterait par :

-10h45 : Rassemblement Place de la Mairie

-11h : Cérémonie officielle au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe

Poursuite de cette commémoration avec différents intervenants : chants, lectures de lettres, extraits de livres, ... à la salle des fêtes où sera offert le Vin d'Honneur.

#### ÉQUIPEMENT SCOLAIRE

Il est décidé l'acquisition d'un nouveau matériel de vidéo projection avec écran blanc pour équiper une salle de classe à l'école primaire de Corgoloin.

L'Assemblée accepte le devis présenté par la Sté Manutan Collectivités d'un montant TTC de 1550,11€.

#### VÉLOROUTE DIJON – BEAUNE

Mme Leclercq Marie-Christine informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en mairie Mr Sylvain MÉNONE, chargé de projets au Conseil Général de la Côte d'Or pour présenter le tracé départemental véloroute Dijon-Beaune ( niveau AVP).

### SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014

#### DÉMISSION DE MADAME ARMELLE MEZZAVILLA ACTÉE PAR LA SOUS-PRÉFECTURE

Le Maire donne lecture du courrier de Madame la Sous-Préfète acceptant la démission de Madame Armelle Mezzavilla de ses fonctions de 4ème Adjointe et de conseillère municipale.

Il appartient au Conseil Municipal de pourvoir le poste vacant.

#### ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE À DÉMISSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Il procède à la désignation du 4e Adjoint au maire au scrutin secret.

Madame Françoise Bosch est désignée en qualité de 4e Adjointe au Maire.

DOSSIERS DETR et Conseil Général « Villages Côte d'Or pour les travaux de réfection des huisseries, peinture, revêtement de sol école maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le principe de l'opération de la réfection complète des huisseries de l'école maternelle avec réfections intérieures des peintures et revêtements des sols pour un montant estimatif de 41 591,00€ HT. Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et l'aide du Conseil Général.

La Commune sollicitera le SICECO en début d'année 2015 pour les Economies d'Energies sur le remplacement des huisseries.

#### ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE DES FÊTES et

travaux pour sanitaires des personnes à mobilité réduite.

Mr Podechard Daniel présente un compte-rendu de la visite du CAUE en date du 3 novembre 2014 à

Corgoloin, à la salle des fêtes pour le projet de mise en place d'un élévateur sur un côté de cette salle.

Le Conseil Municipal entamera une réflexion.

### **PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

Le Conseil Municipal approuve ce document d'aménagement forestier, s'engage à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi soit 20 ans.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le Conseil Municipal décide la création de deux postes d'agents recenseurs à temps non complet, pour la période de mi-janvier à mi-février 2015. Mesdames Delphine Page et Solange Allexant sont nommées en tant qu'agents recenseurs.

**Écoles :** Madame Stéphanie Da Costa fait une intervention sur les affaires scolaires ; une réunion avec le RPI est prévue le 1er décembre prochain à 18heures.

### **REQUÊTE ORVITIS**

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'ORVITIS qui informe la Commune de travaux à réaliser sur le bâtiment situé 3B, Rue du Petit Paris au niveau de la toiture et de la façade.

Il sera demandé de plus amples renseignements à ORVITIS ainsi qu'une rencontre entre les parties.

### **DIVERS**

#### ♦ **CCAS**

Suite à la démission de Madame Armelle Mezzavilla, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide de nommer Madame Raymonde Joigneault en tant que membre du Conseil d'Administration.

#### ♦ **MICA**

Une rencontre sera sollicitée auprès du Conseil Général et la MICA ( Mission Conseil et Assistance aux Collectivités) afin d'étudier et d'améliorer l'aménagement de la traversée en agglomération de la Route Départementale 974 à Corgoloin.

- ♦ Le **défibrillateur** sera installé à côté de la salle des fêtes.
- ♦ Cinq jeunes gens se sont manifestés pour intégrer **le Conseil Municipal des Jeunes**.
- ♦ La Commune de Banyuls Dels Aspres contacte la Commune pour le **jumelage**.
- ♦ Les **élections Départementales** auront lieu les 22 et 29 mars 2015.
- ♦ Le **repas** organisé par la Commune, pour nos **Anciens**, est maintenu le 15 mars 2015.

### **SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2014**

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention au titre de l'exercice 2014 aux associations suivantes :

⇒ AE2C : 500,00 €

⇒ Amicale des Pompiers CIS des Deux Côtes : 400,00 €

⇒ F.C.C.L. : 1 200,00 €

⇒ Association « Chasse de Corgoloin » : 200,00 €

⇒ L'Aile et la Cuisse : 200,00 €

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à mandater dans l'attente du vote des crédits au budget primitif 2015 les dépenses d'investissements à concurrence de 25% des montants inscrits au budget précédent :

⇒ Chapitre 16 : 11 850,00 €

⇒ Chapitre 21 : 37 494,00 €

### **INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal décide d'attribuer au Receveur Municipal 100,00 % de l'indemnité de conseil prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

### **DIVERS**

- ♦ Organisation des **vœux du Maire** 2015 : le conseil municipal fait le point sur cette organisation. Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 19h00 à la salle des fêtes.
- ♦ Distribution des colis de Noël aux Seniors le dimanche 21 décembre 2014 à partir de 10h00 par les membres du conseil municipal et le C.C.A.S.

### **SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015**

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015**

Madame Françoise Bosch, coordonnateur communal, fait le point sur le recensement de la population 2015 qui commence.

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LES SERVICES DU CONSEIL GENERAL (MICA)**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2015 avec les services du Conseil Général ( MICA) concernant le projet d'aménagement du village.

Description de l'opération :

La commune souhaite mener une réflexion afin d'aménager l'ensemble des voies de la commune en intégrant l'ensemble des besoins et usages, notamment :

le stationnement, les cheminements piétonniers, une éventuelle révision du plan de circulation, l'accès aux commerces et services...

Éléments évoqués/proposés :

- ♦ L'ATESAT a déjà réalisé, il y a quelques années, des propositions d'aménagement de la Grande Rue. La commune n'avait alors pas donné suite en raison d'une estimation des travaux trop importante par rapport à l'investissement que souhaitait faire la commune.
- ♦ Divers travaux ont été menés, sont en cours, ou à venir et sont à prendre en compte dans le cadre

des futurs travaux. Il s'agit notamment : des travaux d'assainissement réalisés par la C.C. (pose de conduites sous chaussée), terminés ou en cours ; des travaux d'enfouissement des réseaux (SICECO) à venir ; des travaux de remplacement de conduites d'eau potable (2 conduites de 720m sous la grande rue, la place de l'église et la rue de la gare), à venir.

- ◆ Les problèmes et enjeux mentionnés lors de la réunion : problèmes de circulation piétonne, routière et de stationnement dans la Grande Rue ; arrêts de car sur la RD974 : pas de matérialisation, sortie du chemin neuf sur la RD974 : interdiction de tourner à gauche.

Afin de traiter ces problèmes, plusieurs solutions seront étudiées :

une révision du plan de circulation en profitant des 3 voies parallèles et des 3 voies perpendiculaires à la RD974 (mise en sens unique de certaines voies...), des aménagements de voirie permettant d'apaiser la circulation dans la Grande Rue tout en offrant des places de stationnement et des cheminements piétons aux normes (chicanes, écluses, stationnements en quinconce, mise de la voie de plain pied, mobilier urbain...).

- ◆ L'aspect « patrimonial » de l'aménagement sera un élément important pour la mise en valeur du village (l'église est classée au titre des monuments historiques).
- ◆ Parallèlement à ce projet d'aménagement global, il sera également nécessaire de proposer une hiérarchisation et une estimation de la réfection de chacune des voies communales.
- ◆ Vu l'ampleur du projet, la commune devra prendre les services d'un prestataire privé (bureau d'études) qui l'accompagnera dans la phase de conception du projet ainsi que dans le suivi des travaux.

#### **Subventions :**

- ◆ Ce projet peut bénéficier de subventions au titre des Amendes de police et/ou du fonds cantonal de développement Territorial-FCDT (selon le type de travaux à réaliser). Ces aides sont cumulables et peuvent atteindre au maximum une subvention de 50% du montant des travaux.
- ◆ Pour les petits travaux d'investissement sur le domaine public communal, la commune peut solliciter le programme de subventions « Village Côte-d'Or » (50% de subventions pour 10 000 € de travaux maximum). Ce programme ne peut pas être sollicité pour de la voirie si vous avez fait appel au FCDT dans une même année.

#### **Actions à conduire :**

- ◆ La MiCA procédera au montage d'un cahier des charges en vue de recruter un maître d'œuvre privé qui aura en charge la conception et le suivi des travaux. Ces éléments seront fournis à la commune au plus tard en semaine 13.

#### **TRAVAUX ASSAINISSEMENT**

Mrs Léonard Dillenschneider et Philippe Héritier font le point sur les travaux assainissement.

- ◆ **Partie NOIROT :**

L'entreprise Noiroth a terminé les travaux de la Rue de la Gare et commence les travaux de pose du collecteur Rue du Petit Paris. Ces informations seront transmises au Conseil Général de la Côte d'Or, services des Transports Scolaires, concernant le rétablissement de l'arrêt du bus Rue de la Gare.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FCDT ET DES AMENDES DE POLICE 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la réalisation des travaux de voirie et de pose de panneaux « Stop » sur la Commune de Corgoloin en 2015.

L'Assemblée accepte les devis estimatifs des travaux de voirie établis par l'entreprise Noiroth pour :

⇒ la réfection de trottoirs le long de la Route Départementale 974 pour un montant HT de 4610,00€

⇒ la réfection de l'Impasse de la Truode, voie communale, pour un montant HT de 6861,75€

L'Assemblée accepte le devis estimatif de l'entreprise Europe Affiche pour la pose de deux panneaux « Stop » à l'intersection de la Voie Romaine - Chemin de Monsieur, RD N°2, en agglomération pour un montant HT de 630.00€

Le Conseil Municipal définit le plan de financement joint.

Le Conseil Municipal décide de demander au Conseil Général de la Côte d'Or des subventions au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial et de la répartition du produit des amendes de police.

Le Maire demande aux commissions communales de réfléchir sur leurs besoins en vue de la préparation du Budget Primitif 2015. Ces propositions pourront être présentées lors de la prochaine séance du 12 février 2015.

#### **REPAS DU 15 MARS 2015**

Il est décidé de lancer les inscriptions pour le repas du 15 Mars prochain qui sera servi à la salle des fêtes de Corgoloin pour les personnes nées à partir de 1944 et plus. Des devis seront demandés auprès de différents traiteurs. L'orchestre de « Gérard Puech » étant déjà retenu pour animer en musique cette journée.

Une participation financière de 15€ sera demandée aux conjoints plus jeunes.

#### **FETE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN 2015**

Des idées sont émises quant à l'organisation de la fête de la Musique du 21 Juin 2015.

#### **FESTIVITES DU 13 JUILLET 2015**

Des réflexions sont lancées concernant ces festivités. Une toute prochaine réunion sera fixée à ce sujet.

**RENDEZ-VOUS FIXÉ LE 7 FEVRIER 2015** à 10H

Place de la Mairie pour cibler les panneaux de signalisation à changer dans le village

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

### Groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1er : - Approuve l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEEEN en application de sa délibération du 14 juin 2014. Les listes des contrats concernés respectivement par l'achat de gaz naturel et

d'électricité sont annexées à la présente délibération.

Article 2 : - La participation financière de la Commune de CORGOLOIN est fixée et révisée conformément à l'article 8 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise Mr. Le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### ASSAINISSEMENT (Extensions électriques pour les travaux d'assainissement de Corgoloin-Magny)

Les travaux d'assainissement sur les communes de Corgoloin - Magny (maitre d'ouvrage : Communauté de communes) imposent la mise en œuvre de 3 postes de refoulement (2 sur Magny, 1 sur Corgoloin). Ces postes doivent être alimentés en électricité, le service assainissement de la Communauté de communes a donc demandé un raccordement à ERDF. Des extensions électriques étant nécessaires, ERDF a demandé au SICECO de se charger des travaux d'extensions. Le SICECO a élaboré deux devis pour ces travaux (un pour les postes sur la commune de Magny-les-Villers et un pour le poste de la commune de Corgoloin). Les devis ont été validés par la Communauté de communes.

Les postes de refoulement ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme, le demandeur à savoir la Communauté de communes doit s'acquitter des frais liés à l'extension et au branchement des installations selon l'article L. 342-11 du Code de l'Energie.

Cependant, étant donné que la compétence "réseau électrique" appartient à la commune qui l'a transférée au SICECO; une convention est nécessaire pour acter juridiquement cette opération comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition de convention permettant de rendre juridiquement valable cette opération comptable entre la Communauté de communes et la commune de Corgoloin ;

- ACCEPTE le paiement des extensions électriques sur le budget de la communes, un remboursement sera effectué par la Communauté de communes ;

- AUTORISE le Maire à signer la convention.

### RÉALISATION D'UN « PLAN PAYSAGE » sur le

périmètre du bassin carrier de Comblanchien  
La Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges assure la maîtrise d'ouvrage des études pour la mise en œuvre d'un plan paysage sur

le périmètre du bassin carrier, dans le cadre de la candidature des climats de bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Approuve la participation de la Commune à cette opération

-Approuve le plan de financement prévisionnel  
Le coût de l'étude, qui sera réalisée par un prestataire spécialisé (diagnostic, orientations et plan d'actions) est estimé à 40 000 €. L'Etat (DREAL) et l'association pour le classement des climats interviennent chacun à hauteur de 10 000 €. D'autres financeurs potentiels (Département, Région) doivent encore se positionner quant à leur participation.

Il est proposé que le coût résiduel hors subvention de cette étude soit réparti de la façon suivante :

25 % pour la Communauté de Communes,  
75 % pour les communes concernées par le périmètre au prorata de leur population.

-Désigne Madame Pascale Gatti-Chevillon pour participer au comité de pilotage.

### LOTISSEMENT « LE FOURNEAU III » : reprise cheminement piétonnier par Sté Capelli

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la Société Capelli pour qu'elle prenne à sa charge et fasse faire les travaux de reprise du cheminement piétonnier situé à proximité du Lotissement « Le Fourneau III » à Corgoloin, selon le descriptif présenté par la S.A. Rougeot (décapage, fourniture de concassé, couche d'imprégnation et enduit bicouche).

### DOSSIER DETR : Réfection des huisseries peintures et revêtements de sols de l'école maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis des entreprises suivantes dans le cadre des travaux à réaliser à l'école maternelle de Corgoloin :

-Devis Entreprise TERRAND changement huisseries : 34 047,69€ HT

-Devis Sarl AG PEINTURE peinture : 3240,86€ HT

-Devis Entreprise RODET Christophe plafond isolation : 2100,00€ HT

-Devis SOL 21 revêtements sols : 2250,62€ HT

### BUDGET PRIMITIF 2015

La préparation du Budget Primitif 2015 est en cours.

### R.P.I

Mme Stéphanie Da Costa présente les comptes-rendus des réunions RPI en date du 29 janvier et 10 février 2015.

### TOURS DE GARDE DES ELECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015

Le Conseil Municipal établit les tours de garde des élections départementales des 22 et 29 Mars 2015 qui auront lieu à la salle polyvalente.

### REPAS DU 15 MARS 2015

Les inscriptions pour ce repas sont actuellement reçues en mairie. Des devis sont présentés quant aux traiteurs et menus.

### FESTIVITÉS

Des idées sont lancées pour l'organisation de la Fête de la Musique du 20 Juin prochain ( deux chorales seront présentes) et des festivités du 13 Juillet.



## Une première ! Nos jeunes se sont réunis



La première réunion du Conseil Municipal des Jeunes s'est déroulée le 17 janvier 2015 à 10h00.

Quentin, Mathis, Enzo, Morgane, Emma étaient présents ; Tom et Clément se sont excusés. Après un tour de table pour mieux se connaître, Lau-

rence PATRU, Stéphanie DA COSTA et Dominique VERET, conseillers municipaux, ont expliqué le rôle du Conseil Municipal des Jeunes (S'impliquer dans la vie du village, participer aux manifestations et réfléchir à tout autre projet qui vous tient à cœur !...)

Parmi les idées abordées lors de cette réunion : la collecte de la nourriture pour les restos du cœur - la récupération d'habits et de jouets et la participation des jeunes aux prochaines manifestations :

- Le 15 mars, les jeunes seront associés aux membres du Conseil Municipal pour aider au service du repas aux « Anciens ».
- Les 22 et 29 mars, ils auront la possibilité d'assister au déroulement des élections départementales.

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunira une fois par trimestre. La prochaine réunion est fixée au 11 avril 2015 à 10h00.



Le recensement s'est terminé le 15 Février 2015. Pendant un mois nos 2 agents recenseurs (Delphine PAGE et Solange ALEXANT), ont visité 440 logements. Parmi ces habitations, nous trouvons 380 résidences principales, 40 logements vacants y compris les gîtes, 20 résidences secondaires. 614 bulletins individuels ont été recueillis par nos agents (99 familles ont répondu par internet. Merci à nos 2 agents recenseurs pour le travail accompli et aux personnes qui les ont accueillies gentiment. Seul regret, quatre familles n'ont pas répondu au questionnaire, ni sur papier, ni par internet comme cela leur était proposé.

A l'issue de la collecte et du traitement de toutes ces informations, l'INSEE nous communiquera les chiffres officiels dont dépendent en partie nos attributions reçues de l'état.

## CLUB SOURIANT AU PASSÉ



Suite à la démission du bureau de l'Association, une Assemblée Générale réunissant une cinquantaine d'adhérents et sympathisants s'est déroulée le 22 janvier dernier dans le but de :

- ⇒ Recueillir les adhésions pour 2015
- ⇒ D'identifier les membres du nouveau bureau
- ⇒ Procéder à l'élection d'un Président.

Lors de cette réunion, 53 adhésions ont déjà été recueillies.

Six personnes composent le nouveau bureau : Françoise BOSCH

Yvette CYMBALISTY, Marie-Christine LECLERCQ, Joëlle REGNAULT, Jean-Louis REGNAULT, Marc TACCARD.

Jean-Louis Regnault a été élu Président.



Jean-Louis REGNAULT  
Nouveau Président



Il convient de remercier la précédente équipe et particulièrement Janine Fornerol pour leur investissement durant ces dernières années.

Un questionnaire a été adressé à tous les adhérents pour recueillir leurs idées et souhaits pour les activités à venir.

## Collecte bouchons



La prochaine collecte de bouchons plastiques aura lieu Salle VIGOT le samedi 16 mai 2015 de 9H30 à 11H00.

*Pensez donc dès à présent à garder vos bouchons !*





## La Communauté de Communes s'engage pour l'amélioration de l'habitat !

Un tout nouveau dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat La réhabilitation du parc privé ancien et l'adaptation des logements aux populations les plus fragiles font parties des objectifs que la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges s'est fixée dans son Plan Local de l'Habitat (PLH) adopté récemment. Pour se faire, il a été décidé la mise en place d'un programme d'action spécifique réalisé en partenariat avec le PACT de Côte-d'Or, opérateur des collectivités pour l'amélioration de l'habitat. Ce dispositif, portant sur une durée d'un an, insiste sur la mobilisation du parc privé ancien pour la production de logements locatifs et le soutien aux propriétaires occupants pour l'amélioration énergétique et l'adaptation aux personnes âgées ou à mobilité réduites. Le Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat / PACT de Côte-d'Or a été désigné par la Communauté de communes pour assurer l'animation du programme et accompagner individuellement les porteurs de projet tout au long de leurs démarches. Il apportera son expertise concernant le choix des travaux à entreprendre tout en faisant état des différentes solutions techniques, financières et fiscales. Il pourra également réaliser des études de faisabilité, études thermiques et constituera le dossier de demande de subventions. La prise en charge d'une partie des coûts de l'opération et les subventions complémentaires mises en place par la Communauté de communes rendent le dispositif particulièrement incitatif. C'est le moment d'agir !

Comment faire... ? Ne pas hésiter à contacter le CDAH PACT qui vous donnera toutes les informations nécessaires et vous expliquera la marche à suivre.

L'équipe se tient à votre disposition afin de répondre à vos interrogations et vous accompagner dans la définition de votre projet. N'hésitez pas à la mobiliser !

**Le CDAH PACT tient, depuis le mois de mai 2014, des permanences mensuelles à la Maison des Services Publics et de l'Intercommunalité, 3 rue Jean Moulin, les deuxième lundi de chaque mois. Vous pouvez retrouver ces dates sur le site internet du PACT de Côte-d'Or - Saône et Loire : [www.pactcotedor.fr](http://www.pactcotedor.fr)**

**Contacts:** Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat-Pact de Côte-d'Or – Saône et Loire 4, rue de la Redoute - ZAE Cap Nord, BP 37610 - 21076 Dijon Cedex [info@pactcotedor.fr](mailto:info@pactcotedor.fr) ☎ 03 80 60 83 15



*Achetez Mieux  
jetez Moins!*

## DÉCHETS



**Augmentation des tonnages de déchets triés mais dégradation de la qualité du tri !**



**INCINERATION EN BAISSSE, RECYCLAGE EN HAUSSE, GESTE GAGNANT POUR TOUS**

Depuis le 1er janvier 2014, le tonnage d'ordures ménagères a diminué de 22%. Parallèlement, le tonnage de déchets triés a fortement augmenté, surtout les emballages (conteneur jaune) avec 35 % d'augmentation, ce qui est très encourageant.

**POUR MAÎTRISER NOTRE FACTURE, TRIONS PLUS, MAIS TRIONS BIEN**

La maîtrise des coûts dépend de la production d'ordures ménagères mais aussi de la qualité du tri effectuée par chacun d'entre nous. Les ordures ménagères baissent, c'est bien mais cela doit s'accompagner d'un tri effectif de tout ce qui peut être recyclé, si ce tri est mal fait, ce qui est le cas, le recyclage est délicat et surtout les coûts de traitement augmentent et en proportion gonflent les factures individuelles.

La qualité du tri se trouve dégradée par des apports de toutes sortes de déchets qui polluent l'ensemble de la collecte (objets en plastique, en ferraille, végétaux, sacs d'ordures ménagères, vêtements, appareils électriques, déchets toxiques...).

Tous ces dépôts nuisent gravement au bon fonctionnement de la collecte sélective et engendrent des frais importants (590 €/tonne d'emballages collectée et triée) qui seront répercutés sur le montant de la part fixe de la Redevance Incitative de chacun d'entre nous.

En 2013, la collecte et le traitement de ces erreurs de tri ont coûté la somme de 59 000 € soit plus de 3,74 € par habitant, en 2014 ce coût va s'élever à plus de 90 000 €.

Respectons la propreté de nos Points d'Apport Volontaire pour préserver notre qualité de vie et ne pas faire augmenter notre facture.

Ce montant n'inclut pas le coût d'entretien des Points d'Apport Volontaire (nettoyage et ramassage des déchets au pied des conteneurs). En 2013, 1700 heures ont été consacrées à l'entretien des Points d'Apport Volontaires, ce seront environ 2600 heures en 2014.

**Le dépôt de déchets au pied des conteneurs est considéré comme un dépôt sauvage qui peut être sanctionné d'une contravention pouvant aller jusqu'à 1 500 € (art. R.632.1 et R.635.8 du Code Pénal). Des dépôts de plaintes avec sanctions ont déjà été appliqués à plusieurs reprises.**

### **A CHAQUE DECHET SA SOLUTION**

Rappelons que les Points d'Apport Volontaires sont réservés uniquement à l'apport de déchets recyclables c'est-à-dire au verre (bouteilles, bocaux, pots), aux papiers et aux emballages ménagers recyclables (cartonnettes, bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques). Ces déchets doivent être déposés en vrac dans les conteneurs et non au pied de ceux-ci.

Les déchets ne relevant pas de ces catégories doivent donc : - être mis avec les ordures ménagères résiduelles, collectées chaque semaine sur votre commune ; - pour les déchets de gros volume, les vêtements, les déchets toxiques, les appareils électriques, les végétaux, être apportés gratuitement (pour les particuliers) dans l'une des trois déchèteries du canton : Nuits-Saint-Georges, Quincey ou Flagey-Echezeaux.

**Contact** : le service déchets : [service.dechets@paysdenuitssaintgeorges.com](mailto:service.dechets@paysdenuitssaintgeorges.com) Vous trouverez également les informations sur notre site internet : [www.paysdenuitssaintgeorges.com](http://www.paysdenuitssaintgeorges.com)



## **FÊTE DE LA MUSIQUE**



La chorale « **les voix de la côte** » vous propose un moment en chanson.

**Samedi 20 juin 2015 à partir de 17h30 à l'église Sainte-Anne de Corgoloin.**

D'autres chorales seront présentes, venez nombreux !

## **Pourquoi les bouteilles de vin font-elles 75 cl ?**

Voilà une question qui taraude tous les amateurs de vin. Véritable fierté française, le vin doit paradoxalement le volume de ces bouteilles... aux anglais. En effet depuis très longtemps, les britanniques ont toujours été de grands importateurs de vins de Bordeaux et n'avaient pas le même système de mesure que nous. Tandis qu'en France le système métrique s'imposait en Angleterre on parlait en « gallon impérial » qui valait 4,54609 litres. Et lorsque les anglais passaient commande, ils comptaient le vin avec leur propre unité de mesure.

Afin de faciliter les calculs, les négociants ont cherché un nombre de bouteilles facile à retenir. Ils ont alors conçu les barriques contenant environ 225 litres l'équivalent de cinquante gallons, un volume qui permettait aussi de remplir exactement 300 bouteilles de 75 cl.

Et voilà l'accord parfait : 1 barrique ou 50 gallons ou 300 bouteilles. Ainsi un gallon valait 6 bouteilles. C'est d'ailleurs pourquoi, aujourd'hui encore, le vin est la plupart du temps transporté en caisses de 6 ou de 12 bouteilles.



## **ARBRE DE NOËL**



75 enfants s'étaient inscrits pour la quatrième édition de l'arbre de Noël organisé par la municipalité et le CCAS, qui a eu lieu le vendredi 19 décembre 2014 en soirée pour tous les enfants du village âgés de moins de 11 ans. Les enfants ont pu assister cette année à un spectacle animé par le magicien Arslonga.

Puis moment très attendu, le Père Noël est arrivé pour la traditionnelle distribution des cadeaux. Enfin, petits et grands ont pu se restaurer autour d'un verre de l'amitié. Cet événement, toujours apprécié des enfants, a permis à beaucoup de parents de se retrouver et de partager un moment convivial.



## **CITATIONS**



“Le veinard est celui qui arrive à tout ;  
Le malchanceux est celui à qui tout arrive”

*Eugène Labiche*

“La musique commence là où s'arrête le pouvoir des mots.”

*Richard Wagner*

### ◆ NOS PEINES



*Le conseil municipal s'associe à la peine de la famille qui a perdu un être cher et lui présente ses sincères condoléances.*

- PUJOL Françoise épouse VALION décédée le 7 novembre 2014 à Corgoloin

Téléphones utiles	Numéros
SAMU	15
Police	17
Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges	03 80 62 44 51
Pompiers	18
Groupe médical du Colombier - 20 place de la Mairie 21700 CORGOLOIN - Docteurs Nathalie Catineau et Rémy Durand	03 80 62 90 51
Pharmacie de garde	3237
SOS 21 - Médecins généralistes	03 80 78 68 68
Maison médicale de garde du pays beaunois - 6 avenue Guigone de Salins 21200 BEAUNE	03 80 24 96 32
Hopital de Beaune	03 80 24 44 44
Centre anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité famille (service social) M.S.P. 3, rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR - aide à domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo services publics	3939
Drogues info service	0.800.23.13.13
Sida info service	0.800.840.800
Alcooliques anonymes	03 80 30 27 00

### ◆ DÉCHETTERIES

**Horaires d'été du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 octobre 2015**

#### Quincey

- ⇒ Lundi 8h00 à 12h00
- ⇒ Mercredi de 14h00 à 18h00
- ⇒ Samedi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

#### Nuits-Saint-Georges

- ⇒ Lundi au vendredi : 14h00 à 18h00
- ⇒ Samedi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

### ◆ SERVICES & COMMERCE

**MAIRIE** : ouverture au public - Le lundi, mardi et le Jeudi de 14h00 à 18h00 - ☎03 80 62 98 19

**AGENCE POSTALE COMMUNALE** : ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

**BIBLIOTHEQUE** : mardi 16h30/18h30 / samedi 10h00/12h00 (fermeture vacances scolaires). **Ouverture exceptionnelle : affichage sur la vitrine extérieure.**

- SELLENET Charles Marc Eugène décédé le 18 novembre 2014 à Beaune
- DELARCHE François décédé le 19 décembre 2014 à Beaune
- MEZZAVILLA Clément décédé le 29 décembre 2014 à Corgoloin
- MONNIN Sylvie Claude Françoise Andrée épouse MATHEY décédée le 13 février 2015 à Corgoloin
- DENIS Marguerite Lucie Andrée veuve BUCHWALTER décédée le 23 février 2015 à Talant

### ◆ NAISSANCES



*Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.*



- LARUELLE Lénais Marie Rita, née le 12 Octobre 2014 à Beaune
- IBANEZ Lola née le 17 Octobre 2014 à Beaune
- DUPUIS Léona née le 19 janvier 2015 à Dijon
- MILESI Charline née le 2 février 2015 à Beaune
- PIVIN Arthur né le 9 février 2015 à Beaune

### ◆ AGENDA

- ⇒ **Dimanche 22 mars de 8h00 à 18h00 :** élections départementales 2015 - salle G. Vigot
- ⇒ **Dimanche 29 mars de 8h00 à 18h00 :** élections départementales 2015 - salle G. Vigot
- ⇒ **Samedi 11 avril à 10h00 :** Conseil Municipal des Jeunes - salle G. Vigot
- ⇒ **Jeudi 16 avril à 19h30 :** Conseil Municipal - salle G. Vigot
- ⇒ **Vendredi 8 mai à 10h45 :** commémoration armistice 1945 (rassemblement à la Mairie)
- ⇒ **Samedi 16 mai de 9h30 à 11h00 :** collecte des bouchons - salle G. Vigot
- ⇒ **Samedi 20 juin à 17h30 :** fête de la musique - chants à l'église Sainte-Anne de Corgoloin

**PROCHAINE PARUTION :** Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations pour le 15 mai 2015 au plus tard. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le Maire, et que le journal se doit être un instrument d'information, et en aucun cas un outil de publicité ou de propagande.

**Prochain n°  
JUN 2015  
Bonne lecture !**